

REGLEMENT PARTICULIER

1^{ER} RALLYE REGIONAL VHC DE LA HAUTE VALLEE

D'AZERGES - 19 ET 20 FEVRIER 2022

Le 1^{er} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition de la Haute Vallée d'Azergues reprend l'intégralité de la réglementation du 1^{er} Rallye Régional de la Haute Vallée d'Azergues.
Ce règlement particulier complète : le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional de support.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CENTAURE organise le 1^{er} Rallye régional VHC de la Haute Vallée d'Azergues en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 17 novembre 2021 sous le numéro **R2** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **16** en date du 17 novembre 2021.

Comité d'Organisation

ASA CENTAURE

Secrétariat du Rallye - Adresse : ASA CENTAURE – 15 rue de la Mairie – 69210 LENTILLY

Téléphone : 06.12.54.30.08

Mail : contact@asacentaure.com - Site Internet : asacentaure.com

Permanence du Rallye (**PC**) : Mairie de Lamure sur Azergues – 69870 – Tél : 04.74.02.03.71

1.1P. OFFICIELS

Idem Rallye Régional de support

Directeur de Course Délégué V.H.C.

M. Bruno MUSELLI

Licence n° 2403

Commissaire Technique responsable V.H.C.

M. Jean Claude CARRE

Licence n° 13049

C. R. A. C. – V.H.C.

Mme Josiane HURARD

Licence n° 1053

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye Régional fait office pour le Rallye VHC.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye HAUTE VALLEE D'AZERGUES VHC compte pour :

- **Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue Rhône Alpes,**
- **Coupe de France des Rallyes VHC.**

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation aux vérifications seront consultables sur le site : **asacentaure.com**.

Vérifications Administratives :

Le samedi 19 février 2022 de 14 h à 19 h – Lieu : Salle Polyvalente de Lamure sur Azergues.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire, leur licence 2022, le passeport technique et la fiche d'homologation de leur véhicule.

Vérifications Techniques :

Le samedi 19 février 2022 de 14 h 15 à 19 h 15 – Lieu : Parking de la Gare de Lamure sur Azergues.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage RONZON – RD 385 – Lamure sur Azergues

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 €.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants sera affichée après validation par le Collège des Commissaires Sportifs.

Lieu : Mairie de Lamure sur Azergues

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **rallye HAUTE VALLEE D'AZERGUES V. H. C.** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement à télécharger sur le site de l'ASA CENTAURE, dûment complétée, avant le **lundi 7 février 2022**, et accompagnée **des photocopies des permis de conduire et des licences PILOTES et COPILOTES.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures.

Si à la date de clôture des engagements, le nombre d'inscrits enregistrés est inférieur à 75 (toutes catégories confondues), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- prix spécial équipage 100 % ASA CENTAURE : **270 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **600 €**
- **Il sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100 € par voiture pour le transpondeur. Chèque à l'ordre de LC CHRONO.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de l'épreuve.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours avant le départ du rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Groupes 4/5, Groupes B et A, Groupes 1 / 2 / 3, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VEHICULES AUTORISES

Conforme au règlement standard des rallyes V.H.C. FFSA.

Sont admises les voitures :

- des périodes E à J2 incluses (1947 à 1990), homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH - PTN),
- du Groupe Rallye Classic de Compétition.

4.2P. PNEUMATIQUES

Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

(Pneus hiver autorisés)

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé : **Z.I. de Lamure sur Azergues.**

Mise en place le **samedi 19 février 2022 à partir de 14 h 00.**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES

5.1.1. Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8).

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre et CFR Tout-Terrain) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4. du présent règlement.

5.1.6 A tout moment du rallye, la constatation de :

- L'absence d'un seul panneau de portière, d'une seule plaque de rallye ou d'un numéro d'identification entraînera une pénalisation de 160 € par constat,
- L'absence simultanée des 2 panneaux de portière, plaques de rallye ou numéros d'identification entraînera la disqualification.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le 1er Rallye Régional de la Haute Vallée d'Azergues V.H.C. reprend l'intégralité du parcours du 1er Rallye Régional de la Haute Vallée d'Azergues.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la HAUTE VALLEE D'AZERGUES représente un parcours de **151,560 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,90 km**.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 – 3 – 5 : Lamure sur Azergues / Col de La Croix Rozier : **8,5 km**
- ES 2 – 4 : Saint Didier sur Beaujeu / Col de la Casse Froide : **7,2 km**

6.2.P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 12 février 2022 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,
- **Dimanche 13 février 2022 : uniquement de 14 h à 17 h 30 (strictement interdites en-dehors de cet horaire),**
- vendredi 18 février 2022 de 9 h à 13 h.

Road Book : à télécharger sur le site ASA CENTAURE à partir du jeudi 10/02/2022 à 13 h

Des contrôles seront effectués.

6.2.7P PENALITES (reconnaisances)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.3.P CARNET DE CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.4.P CIRCULATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.P DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.4.P CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.P EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

7.5.18.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

A aucun moment du rallye, il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le dimanche 20 février 2022 à l'issue de l'épreuve.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Tous les concurrents classés seront récompensés.